

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DE L'ENTREPRISE ALUWOOD

ADHESION SANS RESERVE AUX PRESENTES CONDITIONS DE GENERALES DE VENTE

Toute COMMANDE du CLIENT implique l'acceptation formelle et sans réserve de nos conditions générales de vente qui s'appliquent à toute PRESTATION livrée en FRANCE, sauf stipulations contraires dans nos DEVIS.

COMMANDE

Toute COMMANDE ferme remise à nos services doit pour être prise en compte et nous parvenir à J MOINS 20 ouvrés AU PLUS TARD (J étant la date du jour de livraison), revêtir la forme écrite et se matérialiser soit par l'acceptation expresse de notre DEVIS, soit par la signature d'un BON DE COMMANDE (comportant un descriptif précis des produits commandés) qui ne nous engage qu'à l'issue d'une acceptation écrite de notre part, et être supérieure ou égale à 100 Euros HT.

DELAIS

Les délais d'expédition sont donnés dans le DEVIS ou ARC à titre indicatif et un retard dans la livraison ne peut donner lieu ni à des pénalités ni à des dommages-intérêts ni à annulation de commande. Les temps de transport ne sont pas compris dans les délais d'expédition, et sont de l'ordre de 48 à 72 heures pour la France Métropolitaine.

ANNULLATION DE COMMANDE / REPRISES

Les COMMANDES de profilés, d'accessoires, de tôles et autres articles de nos CATALOGUES ne peuvent être annulées à moins d'un accord de l'entreprise Aluwood (appelée également le PRESTATAIRE). Les COMMANDES d'articles spéciaux ne peuvent en aucun cas être annulées. Aucun matériel livré n'est repris. Nous ne reprenons aucun matériel usiné ou laqué. Pour une pièce standard, après acceptation de nos services, toute reprise fera l'objet d'une retenue de 10% de son prix net départ usine, après contrôle de qualité et de conformité à réception en nos locaux. Dans ce cas, les frais de réexpédition sont à la charge du CLIENT.

PRIX

Les prix sont déterminés par des TARIFS ou des DEVIS que l'entreprise ALUWOOD a communiqué au CLIENT, prix qui sont au mètre linéaire pour les profilés et les joints et à la pièce pour les accessoires, au m² pour les panneaux (bois, tôles...). Ils s'entendent, départ usine, hors taxes, selon le tarif en vigueur le jour de la COMMANDE. Tous les profilés aluminium peuvent être livrés coupés sur mesure. Sauf indications contraires figurant sur le TARIF, les profilés sont facturés par unités de 6 ml ou 5 ml. Le conditionnement du matériel est imposé. Les caisses maritimes et/ou l'emballage spécifique demandé par le CLIENT lui sont facturés.

Pour les commandes inférieures à 300 Euros, pour tout client non référencé, les frais de dossier s'élèvent à 50 Euros par COMMANDE.

Les commandes sont livrées en port avancé.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix ou le solde du prix est dû :

- pour les clients non référencés : à la commande
- pour les clients référencés : à 45 jours nets date de FACTURATION par virement bancaire

Toute facture inférieure à 300 euros est payable par virement bancaire « impératif ». Aucune traite ne sera acceptée.

La mise à disposition de la marchandise constitue le fait générateur de la facturation.

DEFAILLANCE DU CLIENT

Il est expressément convenu que, sauf accord écrit du PRESTATAIRE, le défaut de paiement du CLIENT à l'échéance fixée pourra entraîner la suspension des ventes en cours et la résiliation de plein droit des COMMANDES en cours sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient en résulter et entraînera :

1° La déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu.

2° L'intervention contentieuse.

3° L'exigibilité à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, ainsi que les frais judiciaires éventuels.

Aucune compensation ne pourra être réalisée sans l'accord écrit et préalable du PRESTATAIRE.

• Tout retard dans le paiement des sommes dues, à quelque titre que ce soit, par le CLIENT au PRESTATAIRE, quelle qu'en soit la cause, rendra exigible le paiement d'un intérêt de retard calculé au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance.

RESERVE DE PROPRIETE / LIVRAISON

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980 relative aux clauses de réserve de propriété, la propriété des produits vendus n'est transférée au CLIENT qu'à l'issue du complet paiement du prix en principal et intérêts. Le CLIENT s'engage à individualiser les produits livrés tant que le prix n'est pas réglé intégralement. Si le CLIENT souhaite que les produits vendus soient transformés, ou revendus, ou incorporés à un autre bien il devra régler au préalable le solde du prix au PRESTATAIRE.

Cependant le transfert des risques s'effectuera à l'issue de la livraison des produits dans nos ateliers au CLIENT / ou au transporteur, le CLIENT devant vérifier l'état du matériel en présence du transporteur et effectuer en cas de sinistres tout recours contre ce dernier, conformément à l'article 105 du Code de Commerce (en cas d'avarie ou de manquant, le client doit émettre des réserves sur le bordereau du transporteur et les confirmer dans un délai de 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception).

GARANTIE - RESPONSABILITE

Les défauts de matière ou les vices cachés, ignoré par l'entreprise ALUWOOD, qui seraient constatés après l'expédition de produits ne peuvent nous obliger qu'au remplacement pur et simple des marchandises en cause, à l'exclusion de tout autre dédommagement ; les produits ainsi remplacés restent la propriété de ALUWOOD. A cet effet, toute réclamation pour pouvoir être examinée doit nous parvenir dans un délai de 8 jours calendaires suivant la réception de la marchandise. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans l'accord préalable d'ALUWOOD.

Est donc exclue la garantie des défauts résultant (i) d'un stockage, d'un montage, ou d'une utilisation par le client des produits dans des conditions anormales ou non conformes aux règles de l'art, (ii) d'un cas de force majeure, (iii) de l'usure normale.

Dans le cas où, à l'occasion de l'exécution de la COMMANDE la responsabilité du PRESTATAIRE est engagée, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, tout fait dommageable confondu, celle-ci sera strictement limitée à une somme au plus égale au prix ou à la portion du prix de la COMMANDE reconnue judiciairement comme étant inexécutée ou défailtante, sans que cette somme ne puisse être supérieure aux plafonds de garantie des assureurs du PRESTATAIRE en vigueur au jour du dommage.

Par ailleurs, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable de tous dommages indirects causés au CLIENT, les dommages indirects correspondants aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de la défaillance du PRESTATAIRE, en particulier les pertes d'exploitation, les préjudices commerciaux de toute nature et notamment pertes de marchés, de commandes, de profits, impact commercial et/ou publicitaire.

JURIDICTION COMPETENTE - DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution, de la présente convention, relève du Tribunal de Commerce de Chartres qui sera seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels de garantie. Les clauses contraires stipulées sur les documents commerciaux du CLIENT, sont réputées non écrites. La signature d'une lettre de change ou d'un billet à ordre n'apporte pas dérogation à la présente clause.

De convention expresse entre les parties (le PRESTATAIRE et le CLIENT), le droit applicable aux présentes et à leurs conséquences est exclusivement le Droit Français, tant en ce qui concerne les règles de procédure que celles du fond.

ACCEPTATION DU CLIENT - MODIFICATIONS

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente, des tarifs et des catalogues de l'entreprise ALUWOOD, et en accepter toutes les dispositions. Il est expressément convenu que les présentes conditions s'appliquent de façon exclusive dans toutes les relations commerciales qui lient le PRESTATAIRE et le CLIENT signataire. Elles se substituent à tout autre document antérieur, à tout accord écrit ou oral antérieur, ainsi qu'aux conditions générales d'achat du CLIENT, en tous ses termes.

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et bilatéral signé par le CLIENT et le PRESTATAIRE. En aucun cas une telle modification ne pourra être déduite ni de la tolérance ni de la passivité des parties qui resteront libres d'exiger à tout moment et sans préavis le respect et la complète application de toutes les clauses et conditions des présentes.

ELECTION DE DOMICILE – CLAUSE RESOLUTOIRE

Pour l'exécution des présentes, le CLIENT et le PRESTATAIRE font élection de domicile en leur siège social respectif.

Le PRESTATAIRE peut mettre fin à sa relation contractuelle avec le CLIENT, après qu'une mise en demeure par L.R.A.R. soit restée infructueuse plus de 8 jours, et/ou interrompre immédiatement sa PRESTATION en cas

d'inexécution par le CLIENT de l'une ou l'autre de ses obligations sans préjudice des autres droits et recours qui pourraient en résulter.

CONDITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX SELECTIONS ELECTRONIQUES DU CLIENT SUR L'INTERNET

1 Sur le site Internet www.aluwood.fr, le PRESTATAIRE offre au CLIENT la possibilité de faire une SELECTION électronique des PRESTATIONS désirées, SELECTION qui n'a entre les parties aucune valeur contractuelle et ne constitue ni un BON DE COMMANDE ni une COMMANDE mais une simple demande d'information à l'issue de laquelle le PRESTATAIRE prend directement contact avec le CLIENT.

A tout moment au cours de cette consultation électronique du CATALOGUE, le CLIENT peut annuler tout ou partie des SELECTIONS effectuées, les remplacer par d'autres s'il le souhaite.

La SELECTION récapitulative et définitive ne donnant plus au CLIENT la faculté d'annuler celle-ci s'opère en cliquant sur le bouton VALIDER

En opérant cette SELECTION électronique, le CLIENT déclare adhérer de manière complète et sans réserve aux CONDITIONS GENERALES qui comprennent l'ensemble des dispositions du CATALOGUE régissant les relations entre le CLIENT et le PRESTATAIRE ainsi que les présentes conditions générales de location et de vente.

2 De convention expresse entre les parties, les représentations graphiques électroniques du CATALOGUE (illustrations et/ou nuanciers et /ou photographies) présentant des produits et/ou des services n'ont aucune valeur contractuelle.

3 De convention expresse entre les parties, les communications électroniques sont considérées sous réserve que le destinataire en accuse réception, comme ayant une valeur probante au moins équivalente à celle des documents écrits.

4 Le présent site électronique ne garantit pas la confidentialité des données échangées

INFORMATIONS NOMINATIVES

En application de la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Le CLIENT dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant. Sur demande de ce dernier, elles peuvent lui être communiquées et en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées par le PRESTATAIRE.